

## Point d'actualités Coronavirus Pays-Bas (23/03) FAM d'après informations SER / CAA de la zone

### Résumé :

Au 23 mars, 4 749 personnes positives (+545 depuis la veille), 213 morts (+34).

Le transport de biens agricoles est maintenu. Les travailleurs frontaliers du secteur peuvent circuler.

Des facilités de crédit sont mises en place pour les entreprises agricoles, horticoles et de pêche.

Le secteur de la pêche restreint le temps en mer pour lutter contre l'effondrement des prix.  
Les secteurs agricoles et horticoles sont confrontés à un manque de main d'œuvre en raison de la situation délicate des travailleurs immigrés et de travailleurs saisonniers.

Des informations à jour et en anglais sont publiées ici pour les entreprises :

<https://business.gov.nl/the-coronavirus-and-your-company/>

Et en français ici :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/23/covid-19-aux-pays-bas-les-mesures-de-soutien-a-l-economie-mises-en-place-par-le-gouvernement-neerlandais>

- **Contexte général**

Au 23 mars, 545 nouveaux patients ont été signalés depuis la veille auprès de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM), portant le **nombre total de personnes testées positives au Covid 19 aux Pays-Bas à 4.749.**

34 nouveaux patients (âgés de 57 à 95 ans) sont décédés, portant à **213 le nombre de personnes décédées en raison du Covid 19.** Au total, 1 230 patients ont été admis à l'hôpital.

La plupart des personnes testées positives vivent dans la province du **Brabant septentrional**, (1558 personnes), en **Hollande méridionale** (647) et en **Hollande septentrionale** (600).

Le RIVM (institut de santé publique néerlandais) rappelle que le nombre réel d'infections COVID-19 est plus élevé que le nombre mentionné dans son rapport quotidien, tous les patients ayant de légers symptômes n'étant pas testés.

**La situation des travailleurs immigrés face au Coronavirus inquiète le syndicat FNV, et s'invite dans la presse néerlandaise.** FNV estime à **138 000 le nombre de travailleurs immigrés aux Pays-Bas actuellement, dont une part importante dans le Brabant.** [NOS](#), [NRC](#) ou encore l'émission [Een Vandaag](#), ont consacré des articles et reportages fleuves à cette situation ce week-end. En résumé, les médias s'inquiètent des conditions de vie et de travail de ces travailleurs, qui seraient **de nature à favoriser la propagation du virus au sein de cette population vulnérable.** Les travailleurs immigrés sont souvent logés dans des « **villages de vacances** » **transformé en dortoirs**, or dans le contexte du coronavirus, la promiscuité forcée dans ces centres s'avère propice à la propagation, de même que le transport collectif organisé pour les travailleurs entre ces centres et leurs lieux de travail.

De plus, **la question de la suspension des contrats de la part des employeurs pose également problème** : les logements collectifs sont fournis par les agences de travail temporaire, qui ont déjà demandé aux travailleurs immigrés dont le contrat a été suspendu, de quitter les lieux. Or, leur rapatriement est rendu quasiment impossible par la fermeture des frontières et/ou par la quarantaine obligatoire décrétée par de nombreux pays d'origine de ces ressortissants (**Pologne, Portugal,**

Roumanie, ...). En parallèle, les mesures de soutien présentées jusque-là par le gouvernement NL ne couvrent pas les types de contrats de ces travailleurs, si ceux-ci sont résiliés. **L'organisation de branche des agences de travail temporaire, ABU**, a quant à elle estimé que si elle avait relayé le message du gouvernement, qui demande aux entreprises de ne pas mettre fin aux contrats de leurs travailleurs précaires, les agences en elle-même n'étaient pas compétentes pour forcer la main de leurs entreprises clientes.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ».

La Belgique met en place des **barrières physiques sur la frontière avec les Pays-Bas** pour empêcher les flux de déplacements « non essentiels ». Cela se matérialise par des containers en travers des routes secondaires où la police belge ne peut effectuer de contrôles et ainsi repousser les nombreux Néerlandais ayant pour habitude de se promener ou de faire le plein de carburant dans les stations meilleur marché de Belgique. Le fret n'est pas touché.

<https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2020/03/22/hogstraten-sluit-sluipwegen-richting-nederland-af-met-container/>

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu. Cependant, dans les grands points de passage du pays, à commencer par le port de Rotterdam, une baisse notable de l'activité, est constatée.

Pour le transport vers la Belgique, un système de vignette « verte » a été mis en place pour laisser passer les marchandises essentielles, dont les biens agricoles et horticoles.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Le détail des mesures est disponible ici :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/23/covid-19-aux-pays-bas-les-mesures-de-soutien-a-l-economie-mises-en-place-par-le-gouvernement-neerlandais>

- **Mesures spécifiques aux secteurs agricole et de la pêche**

- L'ILT (inspection des transports) **reporte les inspections des navires.**

Elle a déclaré qu'elle ne viendrait inspecter les navires que dans le cas où des dommages devraient être évalués (collisions en mer, par exemple). Tous les certificats, inspections et audits expirant avant le 30 juin 2020 sont prolongés de 3 mois. Les certificats de compétence qui expirant avant le 19 juin 2020 bénéficieront d'une prolongation de validité de 4 mois (à compter de la date d'expiration). Les membres d'équipage concernés doivent présenter cette déclaration lors de l'inspection : "Déclaration NSI Covid-19 - Certification des gens de mer".

<https://www.vissersbond.nl/wp-content/uploads/2020/03/Statement-certificates-COVID-19-Bemanning-vers.-4-vis.pdf>

Par ailleurs, il reste possible de demander des certificats de compétence par voie électronique

- **Facilités de crédit** pour les entreprises agricoles, horticoles et de pêche

L'agence néerlandaise pour les entreprises (RVO) a annoncé que le régime de crédit agricole de garantie (« Borgstellingskrediet Landbouw », BL) a été étendu, à compter du 18 mars, au travers de la mise en place d'un module supplémentaire, qui prend la forme d'une garantie de crédit-relais (BL-C).

Le module BL-C permet de financer un crédit-relais à concurrence du prêt de garantie maximum de 1,2 M€ par entreprise (et jusqu'à 2,5 M€ avec les prêts de type GL (Garantstelling Landbouw, GL ou BL-plus)). Si les exploitants ont déjà presque ou entièrement utilisé le montant maximum du prêt de garantie auquel ils sont éligibles, un financement dérogatoire au titre de BL-C est possible à hauteur de 300 000 € supplémentaires.

Conditions : Le module est ouvert aux entreprises agricoles et horticoles saines qui ont été ou sont touchées par l'épidémie de coronavirus, pour qu'elles puissent continuer à se financer pendant la crise. La durée maximale du prêt BL-C est de 8 trimestres. Il doit être remboursé de façon linéaire ou en une fois à la fin du terme. Le taux d'intérêt applicable est 1 % pour un entrepreneur indépendant ou un repreneur, et de 3 % pour les autres entreprises. La garantie d'état est de 70 %. Le module BL-C est ouvert à la souscription jusqu'au 31 mars 2021.

<https://www.rvo.nl/subsidie-en-financieringswijzer/borgstellingskrediet-voor-de-landbouw-bl/verruimd-verband-met-corona>

- **Problématiques spécifiques à certaines filières**

- Difficultés du secteur de la pêche

A partir du 23 mars, l'organisation *Coöperatieve Visserij Organisatie*, qui regroupe plusieurs organisations de pêcheurs, diminue le temps passé en mer pour réduire l'offre de poissons de 30%, afin de lutter l'effondrement des prix.

- Difficultés du secteur horticole et agricole (maraîcher)

Plusieurs organes de presse se sont fait l'écho des difficultés éprouvées par les travailleurs immigrés, y compris ceux travaillant dans les exploitations agricoles et horticoles du pays, dans le contexte du coronavirus (voir ci-dessus).

La pénurie à prévoir de travailleurs saisonniers semble inquiéter. Certains journaux ont relayé des appels à offrir aux employés de HORECA (hôtellerie-restauration) de venir travailler dans les serres et les exploitations agricoles du pays. En effet, ces derniers se sont pour la plupart retrouvés au chômage technique, voire sans emploi pour ceux employés avec un contrat « 0-heures », depuis la fermeture des bars et restaurants du pays le 15 mars dernier.

Enfin plusieurs médias ont également relayé l'initiative du ministère allemand de l'agriculture, qui a lancé hier une plateforme de « match-making » entre les personnes ayant perdu leur emploi d'une part, et les exploitations agricoles à la recherche de main d'œuvre d'autre part. <https://www.daslandhilft.de/>